

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 201

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Notre système éducatif doit se préoccuper de l'insertion professionnelle de nos jeunes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de l'insertion professionnelle mérite une attention particulière de la part de notre système éducatif.